

Centre Communal
d'Action Sociale

Le compte financier unique 2025 du budget principal du CCAS regroupe les dépenses et les recettes du service du portage de repas, du centre social Arpège, des aides à la personne (secours, étrennes...), de la maison de l'enfance, de la maison 3S...

Il existe également trois budgets annexes gérés en M22 :

- Résidence autonomie Robert Lebas,
- Résidence autonomie Le Béguinage,
- Service d'aides à domicile.

1- Budget principal

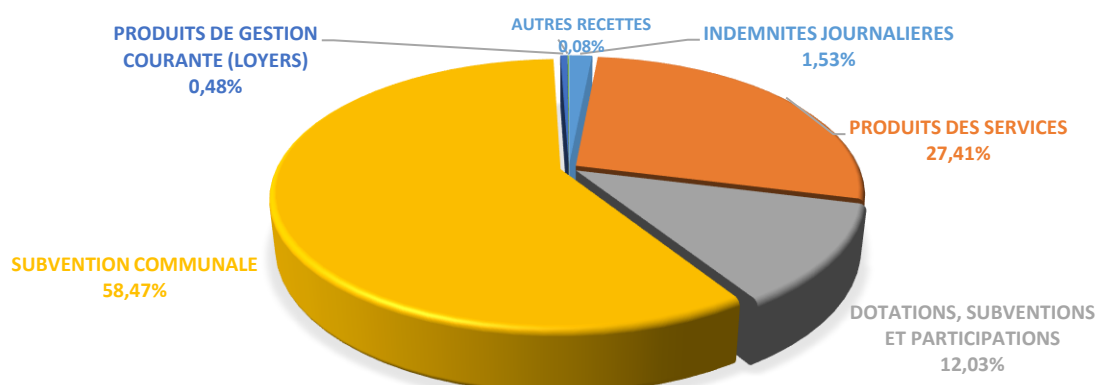
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	4 503 442,21 €
DÉPENSES	4 581 047,04 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-77 604,83 €
RÉSULTAT ANTÉRIEUR	194 602,85 €
RÉSULTAT CUMULÉ	116 998,02 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 4 503 442,21 €

La spécificité de l'exercice 2025 réside dans la prise en compte des écritures liées à l'assujettissement à la TVA de l'activité de portage de repas. En effet, la réglementation permet d'opérer une régularisation de TVA sur les trois exercices précédents, conformément à l'article 208, I du CGI (annexe II).

Les recettes hors opérations d'ordre, régularisations de TVA, et résultat de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :



Compte financier unique 2025

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Les produits des services : 961 092,72 €

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Mise à disposition personnel Résidence autonomie Robert Lebas	128 983,78 €	139 468,51 €	107 339,81 €	99 762,14 €
Mise à disposition personnel Résidence autonomie Le béguinage	18 562,30 €	21 122,87 €	61 772,68 €	53 195,09 €
Mise à disposition personnel Service d'aides à domicile	623 900,33 €	632 356,60 €	600 074,96 €	622 987,52 €
Arpège	10 245,73 €	10 816,50 €	14 529,00 €	12 881,50 €
Maison de l'enfance - relais petite enfance	26 323,64 €	41 058,63 €	53 308,39 €	54 938,69 €
Portage de repas	146 642,25 €	131 205,35 €	160 723,10 €	117 200,92 €
Autres facturations	532,13 €	647,80 €	200,00 €	126,86 €
TOTAL	955 190,16 €	976 676,26 €	997 947,94 €	961 092,72 €

81 % des produits des services concerne la refacturation aux budgets annexes de la mise à disposition de personnel.

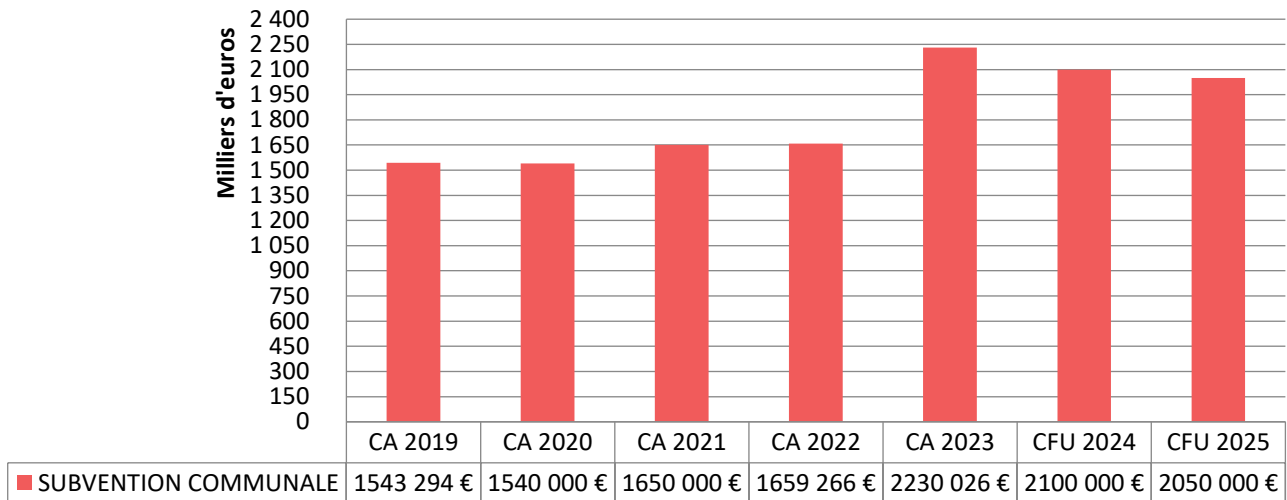
Les participations (CAF, Département...) : 421 885,59 €

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	6 576,00 €	3 770,00 €	- €	- €
Santé publique				1 010,00 €
Portage de repas (APA)	- €	- €	4 101,69 €	16 428,97 €
Maison 3S	5 065,00 €	5 463,00 €	1 000,00 €	- €
Arpège	141 322,94 €	102 546,20 €	169 583,19 €	131 862,50 €
Maison de l'enfance et Relais Petite Enfance	422 096,80 €	261 049,12 €	278 726,81 €	270 978,45 €
FCTVA		777,11 €	1 181,76 €	1 605,67 €
TOTAL	575 060,74 €	373 605,43 €	454 593,45 €	421 885,59 €

La subvention communale pour le CCAS s'est portée en 2025 à hauteur de 2 050 000 euros.

Compte financier unique 2025

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT



Les autres recettes sont liées à la perception des loyers du logement d'Auberville-la-Campagne, du CLIC et des terrains et un don de chasse pour un total de 16 637,07 euros. Le remboursement des indemnités journalières a été comptabilisé pour 53 767,02 euros.

Les écritures de régularisation de TVA pour le portage de repas sont d'un montant total de 992 434,85 euros.

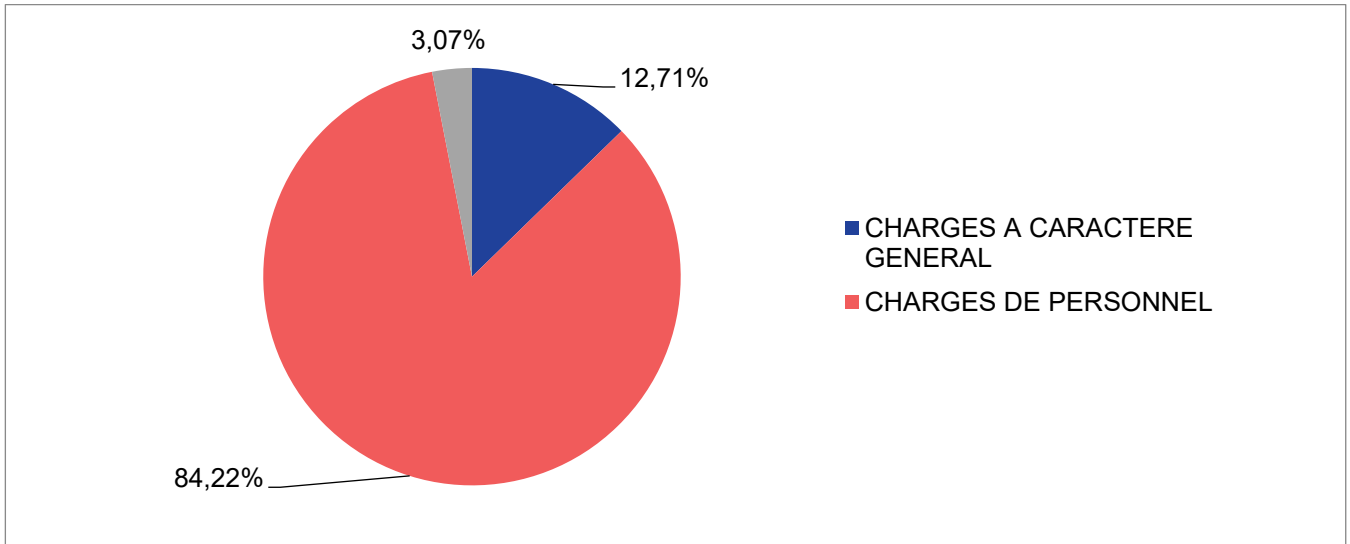
Une reprise de provision pour créances douteuses a été effectuée pour 2 746,96 euros.

Les opérations d'ordre sont réalisées pour 4 878 euros.

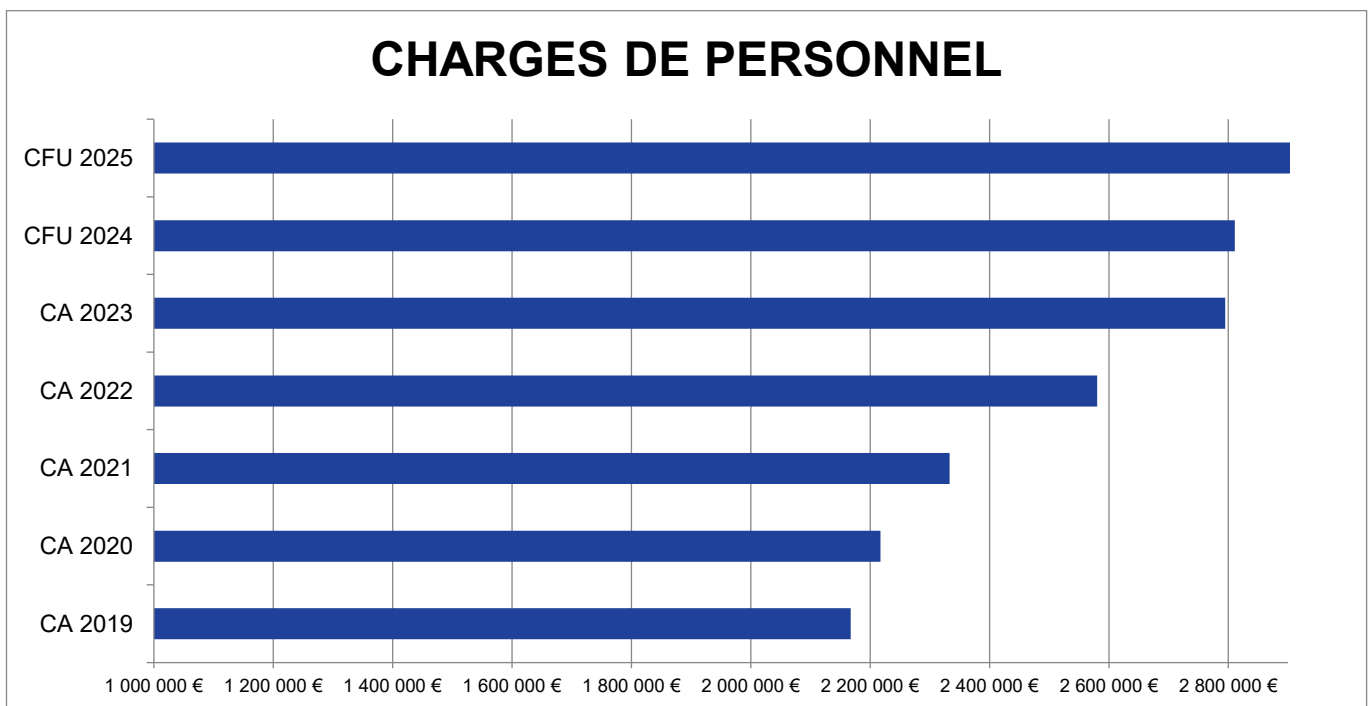
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 581 047,04 €

Les dépenses réelles, hors écritures de régularisation de TVA du portage de repas, se répartissent de la façon suivante :

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT



Les charges de personnel représentent 84 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit 3 015 944,25 euros. La masse salariale a été fortement impactée depuis la crise sanitaire. Cela est dû aux remplacements et renforts sur les métiers en lien avec les séniors (portage de repas, aides à domicile, résidences autonomie...) mais surtout à la pérennisation de la prime Ségur, à la hausse du point d'indice, et au versement de la prime pouvoir d'achat, dispositif facultatif mais dont le CCAS a fait le choix de verser aux agents, à l'augmentation des cotisations patronales CNRACL...



Compte financier unique 2025

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Les charges à caractère général sont d'un montant de 455 177,65 euros : fluides, maintenance, alimentation, locations... La ligne budgétaire connaît une baisse de 10 % entre 2024 et 2025.

Quelques exemples de baisse :

- Ligne "Fluides" : depuis la crise énergétique de 2021, les prix de l'énergie ont connu une envolée exceptionnelle avant de commencer à se détendre en 2024. Mais c'est surtout en 2025 que la baisse devient réellement significative. Cette diminution marque un tournant majeur, apportant enfin un allègement tangible des factures après plusieurs années de fortes tensions. Cependant, ces tarifs demeurent susceptibles d'évoluer, les marchés de l'énergie restant étroitement dépendants des tensions géopolitiques et des incertitudes internationales,
- Ligne "portage de repas" : l'assujettissement de l'activité implique une gestion des dépenses en hors taxes, ce qui génère une économie budgétaire,
- Ligne " Frais de télécommunications" : en passant par la CANUT, la centrale d'achat du numérique et des télécoms dédiée aux collectivités, la ville bénéficie d'accords-cadres négociés permettant d'obtenir des conditions tarifaires préférentielles. Ce changement d'opérateur pour la téléphonie (abonnements et consommations) a permis de réduire la facture de 37 %,
- Ligne "Entretien des bâtiments" : en 2024, l'obligation d'assurer l'entretien de l'ascenseur, pour un montant de 18 915€, a pesé sur le budget. En 2025, ces dépenses retrouvent un niveau habituel.

Dans un contexte financier particulièrement tendu, le CCAS met tout en œuvre pour maîtriser et optimiser ses charges à caractère général, en renégociant ses contrats, ses marchés, en ajustant les prestations aux besoins réels et en repensant chaque dépense avec rigueur. Cette démarche volontariste permet non seulement de préserver l'équilibre budgétaire, mais aussi de compenser les nombreuses hausses conjoncturelles qui affectent aujourd'hui les finances publiques.

Quelques exemples de hausse :

- Ligne "Multirisques" : la ligne budgétaire consacrée aux cotisations assurantielles (hors assurance du personnel) connaît une hausse spectaculaire, passant de 5 539 euros à 31 087 euros, reflet d'une crise profonde qui touche désormais l'ensemble des collectivités. Cette envolée s'explique par une augmentation massive de la sinistralité, liée notamment aux aléas climatiques, aux émeutes urbaines et à la montée des cyber-risques, entraînant une explosion des primes. Par ailleurs, les collectivités font face à une raréfaction de l'offre assurantielle, certains assureurs se retirant du marché et d'autres se montrant réticents à répondre aux appels d'offres ou imposant des conditions très défavorables, comme des franchises élevées ou des hausses significatives,
- Ligne « Maintenance de la chaufferie bois » : l'intégration, en section de fonctionnement, du renouvellement des équipements de la chaufferie conformément aux recommandations de la Préfecture et de la DGFIP a entraîné une hausse de la ligne.

Quant aux autres charges de gestion, elles ont été réalisées pour 109 842,72 euros.

Ce poste de dépenses est constitué des aides aux personnes pour un montant de 24 399,97 euros (secours, étudiants, aide au transport, étrennes), en augmentation de 16 %. La participation aux Fonds

Compte financier unique 2025

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Solidarité Logement est d'un montant de 8 025 euros. Le fonds d'aides aux jeunes a été comptabilisé pour 2 434 euros.

Ce chapitre comprend également les participations aux budgets annexes :

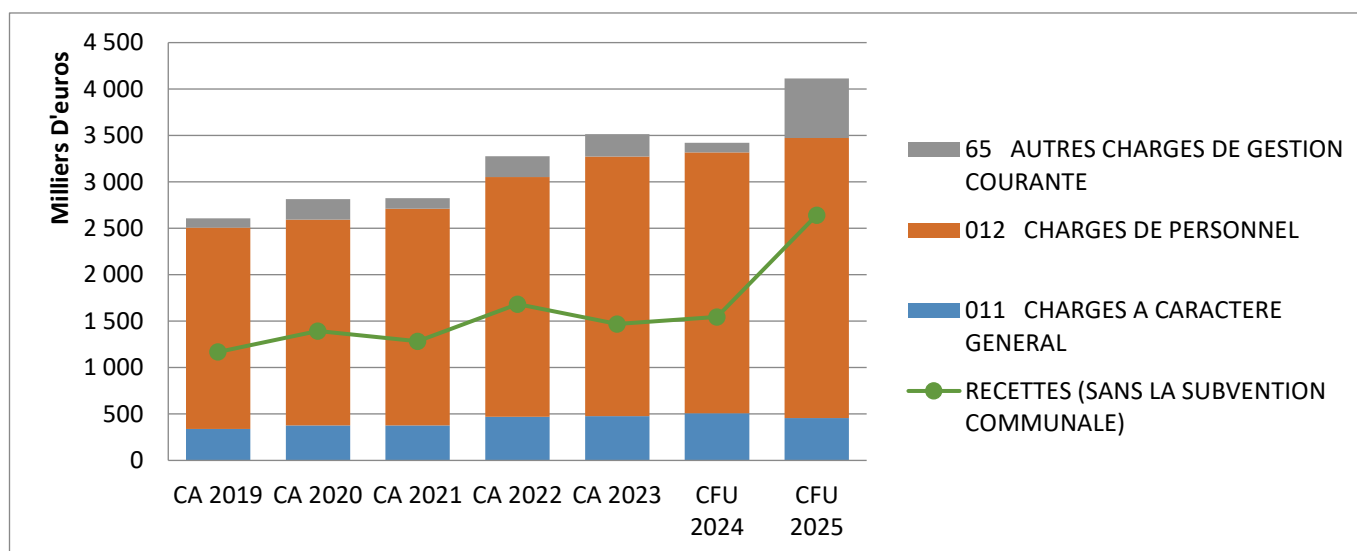
En €	2022	2023	2024	2024
Budget Aides à domicile	95 758,94	76 734,67	0,00	0,00
Budget Résidence Lebas	68 316,07	94 522,96	12 446,46	7 031,48
Budget Résidence Le Béguinage	0,00	26 948,14	49 094,29	44 721,38

Les autres dépenses concernent :

- Les redevances informatiques pour 14 354,09 euros,
- Une inscription au congrès d'un élu pour l'UNCCAS pour 370 euros,
- Une créance éteinte pour 8 309,13 euros,
- Des remboursements de frais pour 197,67 euros.

Les écritures de régularisation de TVA pour le portage de repas sont d'un montant total de 967 447,96 euros. Les charges exceptionnelles sont comptabilisées pour 527,42 euros (annulation d'un titre sur exercice antérieur) et une provision pour créances douteuses est enregistrée pour 1 887,75 euros.

Pour conclure, les efforts sur la recherche de recettes et sur la maîtrise des dépenses permet de contenir la subvention municipale :



Les opérations d'ordre sont réalisées pour 30 219,29 euros.

Compte financier unique 2025

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	152 736,34 €
DÉPENSES	339 148,33 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-186 411,99 €
RÉSULTAT ANTÉRIEUR	414 893,29 €
RÉSULTAT CUMULÉ	228 481,30 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 152 736,34 €

Cette section est constituée de :

- du FCTVA pour 3 514,78 euros,
- d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour le logiciel Noé d'un montant de 5 384,05 euros,
- d'une subvention d'Harmonie mutuelle pour la participation à l'achat de matériel de maintien à domicile pour la maison 3S à hauteur de 1 400 euros,
- une avance de 100 000 euros du budget municipal pour faire face aux difficultés de trésorerie du budget,
- des écritures de régulations de TVA concernant les immobilisations du portage de repas sur les trois dernières années pour 12 218,22 euros,
- les opérations d'ordre pour 30 219,29 euros.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 339 148,33 €

La ligne "emprunts et dettes" a été réalisée pour 301 998,20 euros. Il s'agit du remboursement des cautions des résidences (avant l'individualisation dans un budget annexe) pour 1 998,20 euros et de l'avance municipale de trésorerie pour 300 000 euros. Le CCAS n'a pas d'encours de dette auprès d'établissements bancaires.

Des écritures de régulations de TVA concernant les immobilisations du portage de repas sur les trois dernières années ont été comptabilisées pour 10 181,85 euros.

Les dépenses d'équipement ont été d'un montant de 22 090,28 euros.

Divers services :

Logiciel Acheteza	1 411,00 €
Fauteuils de bureau	1 116,12 €

Portage de repas

Téléphone	102,95 €
Ordinateur	607,66 €

Compte financier unique 2025

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Maison de l'enfance et relais d'assistantes maternelles :

Logiciel Noé	4 620,00 €
Ordinateur	729,19 €
Destructeur de document	120,60 €
Matériel éducatif et de puériculture	2 991,45 €
Lave-vaisselle	4 319,88 €

Maison 3S :

Imprimante	216,29 €
Lève-malade	1 254,99 €
Verticalisateur	1 545,01 €

Arpège :

Tables pliantes	113,90 €
Ordinateurs	2 187,56 €
Scanner portable	134,12 €
Téléphones	184,56 €
Machine à coudre	435,00 €

Les opérations d'ordre sont réalisées pour 4 878 euros.

RÉSULTAT :

Les résultats sont ainsi décomposés :

	Budget principal
(a) Recettes de fonctionnement de l'exercice 2025	4 503 442,21 €
(b) Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025	4 581 047,04 €
(c = a-b) Résultat de l'exercice 2025	-77 604,83 €
(d) Résultat 2024 reporté	194 602,85 €
(e = c+d) Résultat de fonctionnement cumulé 2025	116 998,02 €

Compte financier unique 2025

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

	Budget principal
(a) Recettes d'investissement de l'exercice 2025	152 736,34 €
(b) Dépenses d'investissement de l'exercice 2025	339 148,33 €
(c = a-b) Résultat de l'exercice 2025	-186 411,99 €
(d) Résultat 2024 reporté	414 893,29 €
(e = c+d) Résultat d'investissement cumulé 2025	228 481,30 €
<i>Restes à réaliser recettes d'investissement</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Restes à réaliser dépenses d'investissement</i>	<i>8 641,16 €</i>

2- Les budgets annexes

a- Résidence autonomie Robert Lebas

Le compte administratif 2025 du budget annexe de la résidence autonomie Robert Lebas se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	4 039,99 €	14 125,22 €
FONCTIONNEMENT	309 328,46 €	317 105,91 €

Le budget principal du CCAS a participé en fonctionnement au budget annexe de la Résidence Autonomie Robert Lebas à hauteur de 7 031,48 euros.

Le résultat de clôture est de :

- 10 085,23 euros en investissement.
- 7 777,45 euros en fonctionnement.

b- Résidence autonomie Le Béguinage

Le compte administratif 2025 du budget annexe de la résidence autonomie Le Béguinage se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	315,02 €	4 554,00 €
FONCTIONNEMENT	153 315,15 €	153 381,15 €

Le budget principal du CCAS a participé en fonctionnement au budget annexe de la Résidence Autonomie Le Béguinage à hauteur de 44 721,38 euros.

Le résultat de clôture est de :

- 4 238,98 euros en investissement,
- 66 euros en fonctionnement.

Compte financier unique 2025

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

c- Service d'aides à domicile

Le compte administratif 2025 du budget annexe du service d'aides à domicile se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	4 476,26 €	30 038,81 €
FONCTIONNEMENT	668 187,00 €	709 077,89 €

Les résultats en fonctionnement permettent au budget principal du CCAS de ne pas verser de participation.

Le résultat de clôture est de :

- 25 562,55 euros en investissement,
- 40 890,89 euros en fonctionnement.